

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 novembre 2022 à 20h30

### Administration Générale – représentation – Intercommunalité - EPIC

#### **4. Modification de la représentation dans la commission de sécurité et accessibilité ERP et de la représentation dans le conseil d'administration de l'IME et de la MAS des Hauts Vents**

Marc ANDREU SABATER donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L 2122-14 et L 2122-7-2.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment son article L 3131-21

Vu la délibération du conseil municipal du 10/17/20220 portant « Représentation dans les EPCI, Syndicats et autres organismes extérieurs » ;

Vu la délibération du 7 novembre 2022 portant « sur le maintien ou non de Madame Marie-Odile MOREL dans ses fonctions d'adjointe au Maire de Vire Normandie » ;

Vu la délibération du 7 novembre 2022 portant « élection d'un nouvel adjoint au Maire de Vire Normandie » ;

Vu l'arrêté du maire du 22 septembre 2022 portant « retrait de la délégation de fonction et de signature consentie à Mme Marie-Odile MOREL en sa qualité d'adjointe au maire de Vire Normandie » qui retire ses délégations de fonction et de signature à madame Marie-Odile Morel à partir du lundi 26 septembre 2022.

Considérant qu'en raison du retrait de sa délégation Madame Marie-Odile MOREL n'est plus amenée à représenter la commune à la Commission de sécurité et accessibilité ERP en tant que déléguée titulaire et au conseil d'administration de l'I.M.E. et de la M.A.S. DES HAUTS VENTS,

Considérant qu'en application de l'article L 2121-21 du CGCT il y a lieu de voter au bulletin secret pour procéder à une nomination ou à une présentation. Toutefois « le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin. » En outre si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. A égalité des voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20221118-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/11/2022

Affichage : 18/11/2022

Délibération n°2022/11/07/04 du 7 novembre 2022 à 20h30



A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de voter à main levée pour les représentations énoncées ;

Il est donc proposé au conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité :

- De procéder à l'élection du délégué titulaire à la Commission de sécurité et d'accessibilité ERP pour les bâtiments situés sur le territoire de la commune déléguée de Vire ;
  - Madame Françoise FOUBERT est élue déléguée titulaire à la Commission de Sécurité et d'accessibilité ERP pour les bâtiments situés sur le territoire de la Commune déléguée de Vire en remplacement de Madame Marie-Odile MOREL.
- De procéder à l'élection du délégué suppléant au Conseil d'administration de l'I.M.E. et de la M.A.S. DES HAUTS VENTS
  - Madame Françoise FOUBERT est élue déléguée suppléante au Conseil d'administration de l'I.M.E. et de la M.A.S. DES HAUTS VENTS en remplacement de Madame Marie-Odile MOREL
- De modifier en conséquence la délibération du conseil municipal du 10 juillet 2020 portant «Représentation dans les EPCI, Syndicats et autres organismes extérieurs »

VOTE : Majorité		Dont pouvoirs
Votants	43	8
Vote Pour	30	6
Vote Contre	0	0
Abstention	13	2

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Samuel BINET



Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATEL



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20221118-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/11/2022

Affichage : 18/11/2022

Délibération n°2022/11/07/04 du 7 novembre 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal**

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 35

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 10

Nombre de membres excusés ayant  
donné pouvoir : 8

Nombre de membres absents: 2

Le 7 Novembre 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 31 Octobre 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet de Vire Normandie le 31 Octobre 2022.

Samuel BINET a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire		<input checked="" type="checkbox"/>		Annie ROSSI
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guý	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie		<input checked="" type="checkbox"/>		Gilles MALOISEL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20221118-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/11/2022

Affichage : 18/11/2022

Délibération n°2022/11/07/04 du 7 novembre 2022 à 20h30

DUMONT Eric	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Noëlle BALLÉ
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
L'ELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Odile MOREL
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick		<input checked="" type="checkbox"/>		
GOULHOT Meiggle		<input checked="" type="checkbox"/>		Eric DUMONT
LEFEBVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Catherine MADELAINE
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine		<input checked="" type="checkbox"/>		Maryse DUVAUX
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20221118-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/11/2022

Affichage : 18/11/2022

Délibération n°2022/11/07/04 du 7 novembre 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.